

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

- **Recensement de la population 2023 : Nomination et Indemnisation de l'agent recenseur**
- **Achat cartes cadeaux 2022 à destination des + de 70 ans**
 - ↳ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 8 décembre 2022

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, Virginie HIVERT, MM. Dominique AZIER, M. Anthony BOULOUDNINE, M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Anthony LANGEVIN, Julien POTHIER, Pierre VISSA et Laurent VOIRY.

Absent : /

Secrétaire : M. Gérard HAYOTTE

Intervention de Mme Madame TODESCO, du bureau d'études Éolis, pour expliquer la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT des Vosges, réunion publique.

Approbation des comptes rendus du Conseil Municipal du 17 novembre 2022 à l'unanimité

N° DCM 57/2022	<u>RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023</u>
---------------------------------	--

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune est soumise au recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023..

Pour mémoire, M. Yvan RIVAT a été nommé coordonnateur et Madame Danièle LORANGE a accepté la fonction d'agent recenseur.

Plusieurs demi-journées de formation seront organisées pour l'agent recenseur et le coordonnateur générant des frais de déplacement.

Madame le Maire souhaite que les frais de déplacement soient remboursés à M. Yvan RIVAT.

Pour information, la dotation forfaitaire attribuée par l'État pour cette mission est de 770 euros bruts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

DECIDE

➤ de verser cette dotation forfaitaire de la manière suivante :

1/3 à M. Yvan RIVAT, représentant la somme de 256.66 € brut

2/3 à Mme Danièle LORANGE représentant la somme de 513.33 € brut

Pour information, population total de 429 au 1^{er} janvier 2023, chiffre communiqué par l'insee.

N° DCM 58/2022	<u>ACHAT CARTES CADEAU 2022</u> <u>COMMISSION AFFAIRES SOCIALES</u>
---------------------------------	--

Mme le Maire donne compte rendu de la réunion de la Commission d'affaires sociales qui a eu lieu le 18 novembre 2022

Colis de fin d'année

L'âge pour y prétendre est de 70 ans, ce qui représente 60 personnes. Elles recevront une carte cadeau d'une valeur de 40,00 €, la distribution se fera par les équipes de la commission d'affaires sociales, les modalités restent à définir.

(Les enfants de la garderie avec Sylvie vont fabriquer comme chaque année un petit présent pour joindre au bon d'achat).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Mme le Maire à passer commande pour l'achat de 60 cartes cadeaux d'une valeur de 40.00 € auprès de GOLDIS SAS.

N° DCM 59/2022	<u>ATTRIBUTION DES CARTES CADEAUX AUX AGENTS COMMUNAUX</u>
---------------------------------	---

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L 731-1 à 5,

VU les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

VU l'avis du Conseil d'Etat du 23 octobre 2003 (n° 369315),

CONSIDERANT que les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir (art. L 731-3 du CGFP),

CONSIDERANT qu'une valeur peu élevée des cartes cadeaux attribuées à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération,

CONSIDERANT que l'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE :

Article 1^{er} : La commune de Domèvre sur Avière attribue une carte cadeau aux agents suivants : - Titulaires, - Contractuels (CDD), dès lors qu'ils sont présent dans la collectivité au 1^{er} décembre.

Article 2 : Ces cartes cadeaux sont attribuées à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes : - carte cadeau de 40 € par agent.

Article 3 : Ces cartes cadeaux seront distribuées aux agents courant décembre.

Article 4 : Les crédits prévus à cet effet seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6488.

N° DCM 60/2022	<u>ATTRIBUTION ACHAT CARTE CADEAU</u>
---------------------------------	--

Mme Le Maire, informe que M. Philippe THOUVENIN, agent communal, rencontre des difficultés vis-à-vis de sa situation actuelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une aide exceptionnelle sous forme d'une carte cadeau alimentaire d'un montant de 200 € à M Philippe THOUVENIN.

N° DCM 61/2022	<u>BUDGET COMMUNE 2022 – DECISION MODIFICATIVE N° 04</u>
---------------------------------	--

Mme le Maire, informe de dépenses supplémentaires au chapitre 021 dépenses investissement liées à l'achat de la cabine pour un montant de 4 500.00 € et l'achat et pose des panneaux signalétiques de la rue du Pré Anoux pour un montant 2 657.04, Ces dépenses n'ont pas été inscrites au compte 21578 « autre matériel et outillage de voirie » lors de l'élaboration du budget Commune 2022.

Il y a lieu de modifier le budget « commune » par la décision modificative suivante :

Mme le Maire, fait part aux membres du Conseil Municipal de la nécessité de prendre la décision modificative budgétaire suivante :

Investissement Dépenses

D 21578 « autre matériel et outillage de voirie »..... + 3 994.02 €
D 2315 « Installation, matériel et outil »..... - 3 994.02 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **Merci de remplir suite aux réponses envoyées par mails..**

ACCEPTE la décision modificative n° 4

INFORMATIONS DIVERSES :

Aire de jeux

Compte rendu de la réunion aire de jeux du 25 novembre 2022, personnes présentes à cette réunion Mmes MARQUIS, LEPORINI, MONNIER, PETIN, HIVERT et MMS. POTHIER, AZIER, ROBINOT et DUVAL
Mettre à jour le panneau d'affichage l'entrée de l'aire de jeu Arrêté relatif à l'utilisation de l'aire de jeux.
Prochaine réunion aura lieu le 20 janvier 2023 à 20H en mairie.

Employé communal

Arrivé du 1^{er} décembre M. Jean-Louis MULLER embauché en contrat emploi aidé à 20 heures/semaine
Présence le matin de 8h00 à 12h00.
Formation à réaliser la taille des haies et habilitation électrique niveau 1.

Formations

Prévention et secours civiques niveau 1 durée 7 heures, sensibilisation aux moyens de lutte contre l'incendie

Associations :

Compte rendu de l'AG du comité de fleurissement
Remerciement aux personnes ayant rejoint le comité de fleurissement
Les communes de Girancourt, Renauid et Sanchev souhaitent intégrer le comité de fleurissement.

Compte rendu de l'AG Ste Fleur le 23 novembre à Chaumousey
La commune de Domèvre accueillera le 1^{er} octobre 2023. Attention si l'aménagement du centre bourg est commencé.

Réunion de l'AG pour la sauvegarde du site de Virine qui aura lieu le mardi 20 décembre 2022) 19H00

Signalisation rue du Pré Anoux

ASR intervention de l'entreprise début septembre pour l'installation et la pose de la signalétique

Conseil communautaire :

Compte rendu fait. Pour la commune, dotation de 47 816€

Taxe d'Aménagement :

Discussion en cours au niveau de la CAE, réunion prochaine pour revalorisation

Dates des réunions du CM 2023

12 janvier
9 février
9 mars
6 avril
4 mai
8 juin
6 juillet
31 août
28 septembre
9 novembre
14 décembre

Vosges matin

Parution de la publicité pour l'entreprise SVENSSON

Commission finances

Point fait sur la réunion du 9 décembre avec étude 2022-2026

Prévoir le vote du Compte administratif et Compte de Gestion fin janvier

Discussion sur les compteurs : salon de coiffure et MAM.

Supports drapeaux au monument aux morts

Prévoir l'installation des deux supports manquants au monument aux morts

Avaloirs

Nettoyage des Avaloirs avec/sans panier et levage des bouches assainissement au milieu de la route. C'est la CAE par délégation à SUEZ et celui-ci sous-traite. Voir le nombre exact (150 environ)

Bulletins communal

Distribution a chacun des courriers pour les encarts publicitaires des prestataires

Avoir les articles pour mi-janvier 2023.

La couverture sera un dessin suite au concours organisé par la DAL sur le sujet : *une aire de jeux*

Invitations vœux

Mairie d'Epinal

Vendredi 6 janvier à 17h (inscription avant le 4 janvier)

Mairie de Thaon les Vosges

Vendredi 6 janvier à 18h (inscription obligatoire avant le 24 décembre)

Mairie de Darnieulles

Samedi 7 janvier à 15h

Mairie de Sanchev

Samedi 14 janvier à 10 heures (confirmation de la présence avant le 5 janvier)

Séance levée à 22H38